

POSTES EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Les missions de coordinateur dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire requièrent des compétences et des sensibilités particulières qui se traduisent par une certification complémentaire des professeurs (CAPA ou 2CA SH) et l'adhésion forte au projet de l'établissement dans lequel est implanté le dispositif. La nomination des personnels enseignants sur cette typologie de postes doit faire l'objet d'une attention renforcée relevant d'une procédure d'affectation qui permette de pleinement apprécier l'adéquation entre les souhaits des personnels et les besoins des élèves et des établissements.

NATURE DES POSTES A POURVOIR

Deux types de postes sont offerts dans ce cadre :

En lycée : les postes ULIS en lycée général et technologique et en lycée professionnel, vacants, créés ou susceptibles sont offerts aux enseignants du second degré. Ils concernent :

- les titulaires du 2CA SH dans l'option concernée.
- les personnels inscrits à l'épreuve de certification de la session de formation.
2CA SH en cours, dans l'option concernée.
- les titulaires du 2CA SH dans une autre option.

En collège : les postes ULIS en collège vacants, créés, ou susceptibles sont offerts aux enseignants du premier et du second degré. Ils concernent :

- les titulaires du 2CA SH ou du CAPA SH dans l'option concernée.
- les personnels inscrits à l'épreuve de certification de la session de formation.
2CA SH ou CAPA SH en cours, dans l'option concernée.
- les titulaires du 2CA SH ou du CAPA SH dans une autre option.

Le principe est celui de l'affectation à titre définitif de préférence à l'affectation à titre provisoire.

PROCEDURE ET CALENDRIER

Un appel à candidature est lancé ; il s'adresse à l'ensemble des personnels d'enseignement en poste dans l'académie, à la rentrée 2017, quel que soit leur discipline d'enseignement : entrants au mouvement inter-académique et personnels déjà titulaires de l'académie de Montpellier, ou du département, dans le cas des personnels du premier degré. Aucune candidature émanant d'un enseignant du premier degré ne sera acceptée hors de son département d'affectation, sauf en cas de nomination à la rentrée 2017, par permutation inter départementale.

L'attention des candidats est attirée sur la nature et l'implantation des postes offerts. A cet égard, les personnes intéressées sont invitées à contacter les chefs des établissements concernés, pour toute information. La liste des postes ULIS vacants en établissement ainsi que le répertoire des établissements sont publiés sur SIAM.

Après examen des candidatures par le chef d'établissement et les membres des corps d'inspection, une commission composée de ces mêmes personnes et des directeurs académiques de l'Education Nationale, recevra les candidats. Ce dispositif et sa mise en œuvre sont placés sous la responsabilité de M. Robert BENEZECH, IEN chargé de mission ASH.

Tout candidat pourra postuler sur plusieurs de ces postes ; il aura également la possibilité de participer au mouvement intra-académique ou départemental, propre à son corps.

Affectation sur les postes particuliers en ULIS :

A l'issue de la procédure, les candidats choisis seront proposés pour nomination sur le poste vacant.

La demande d'affectation sur les postes ULIS proposés revêtant un caractère particulier et prioritaire, le candidat nommé verra ses autres vœux annulés – mouvement du premier et du second degré.

Calendrier des opérations :

Début mars : circulaire – appel à candidatures – publication des postes vacants

27mars : retour des fiches de candidatures (annexe 12) **uniquement par mail**

**Rectorat de Montpellier
DPE**

audrey.auladell@ac-montpellier.fr

Mi-mai : nomination des candidats retenus sur les postes ULIS proposés en collège et en lycée.

FICHE DE CANDIDATURE

UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE – ULIS

A adresser à :

Uniquement par courriel à l'adresse suivante :

Audrey.auladell@ac-montpellier.fr

pour le 27 mars 2017

NOM – Prénom :

Corps/grade : **Discipline** :

CAPA SH : Oui Non En formation (rayer les mentions inutiles)

2CA SH : Oui Non En formation (rayer les mentions inutiles)

Option(s) :

.....
Etablissement ou école d'affectation 2016-2017 :

Courriel :

Téléphone :

ULIS demandée(s)

Rang de vœu	Nom de l'Etablissement	Département

Si ma candidature est retenue, je m'engage à accepter ma nomination et à rejoindre ce poste.

A, le.....

Signature du candidat